



**CONFERENCE MINISTERIELLE SUR L'INITIATIVE
TRANSFRONTALIERE DE LA FORET DU MAYOMBE**

Rapport général, Cabinda, Angola du 23 au 24 juillet 2009



Sommaire

Sommaire	2
Les engagements pris à Cabinda	3
Liste des abréviations.....	3
I Introduction et Context.....	4
1.1. Articulation de la Conférence Ministérielle	4
1.2. Les objectifs et les résultats attendus de la conférence.....	5
II Déroulement.....	5
2.1. Réunions des experts – Réunion technique (23 juillet 2009)	5
2.2. La Session Ministérielle (24 juillet 2009)	7
2.2.1. Ouverture et Introduction	7
2.2.2. Présentation de l’Atlas Mondial des Grands Singes et leur Conservation par M. Samy MANKOTO	8
2.2.3. Lecture des résultats des réunions des experts	8
2.2.4. Lecture de la Déclaration de Cabinda	8
2.2.5. Cérémonie de signature du document du Projet, de la Déclaration de Cabinda et du Mémorandum de Coopération.....	9
III Conclusion et Clôture	9
Annexes.....	10
Annexe 1. Déclaration de Cabinda Relative aux Aires Protégées Transfrontalières du Mayombe et leurs périphéries	10
Annexe 2 : Liste des participants a la Conférence Ministérielle	12
Annexe 3 : Les Discours	14
Annexe 4 : Document d’orientation	20
Annexe 5 : Les présentations.....	24

Les engagements pris à Cabinda

Les participant(e)s de la conférence ministérielle ont adoptées et signées les documents suivants:

1. **Document du projet** intitulé « Conservation des forêts, coopération environnementale et amélioration des moyens d'existence des populations dans les écosystèmes d'importance internationale – composante Bassin du Congo » - **Document Signé**;
2. **Mémorandum de Coopération** entre les gouvernements de la République d'Angola, la République du Congo et la République Démocratique du Congo relatif aux Aires Transfrontalières de Conservation du Mayombe - **Document Signé**;
3. **Déclaration de Cabinda** relative aux Aires Protégées Transfrontalières du Mayombe et leurs périphéries - **Document Signé**;
4. **Stratégie de mise en œuvre et la feuille de route** sur le projet de conservation des forêts, coopération environnementale et amélioration des moyens d'existence des populations dans les écosystèmes d'importance internationale – composante Bassin du Congo – **Document adopté**.

Liste des abréviations

CARPE	Central African Regional Program for the Environment
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
DPADERPA-Angola	Direcção Provincial da Agricultura, Pescas e Ambiente
FAO	Food and Agriculture Organization
IDF-MINAGRI	Instituto de Desarrollo Forestal - Ministerio de la Agricultura
GRASP	The Great Apes Survival Partnership
NORAD	Agence Norvégienne pour le Développement
OAB	Organisation Africaine du Bois
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation
RDC	République Démocratique du Congo
UNESCO – MAB	United Nations Educational, scientific and cultural organization/man and biosphere
WWF	Le Fonds Mondial pour la Nature
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

I Introduction et Context

La forêt de Mayombe abrite une importante biodiversité à forte concentration de primates, répartie sur deux aires protégées (Réserve de Biosphère du Luki en RDC et Réserve de Biosphère de Dimonika en République du Congo), ainsi que la zone forestière de Cacongo en Angola.

Pour aider ces trois pays à maintenir et restaurer l'intégrité de l'écosystème du Mayombe dans la perspective d'assurer la conservation de la biodiversité, la stabilité régionale et l'amélioration des moyens d'existence des populations, le PNUE et l'UICN, avec l'appui financier du Royaume de Norvège, œuvrent dans le sens de l'établissement d'une aire protégée transfrontalière de la forêt du Mayombe, à travers un projet intitulé : «Conservation des forêts, coopération environnementale et amélioration des moyens d'existence des populations dans les écosystèmes d'importance internationale – composante Bassin du Congo » .

Les principales étapes du projet se déclinent en quatre grands points à savoir :

- ✓ Les études de base sur les sites de Luki en RDC, de Cacongo en Angola et de Dimonika au Congo;
- ✓ Une réunion des Experts, tenue à Kinshasa, RDC (16-17 avril 2009);
- ✓ Une tournée de terrain ;
- ✓ Une session ministérielle, organisée à Cabinda en Angola pour la signature d'un Mémorandum de Coopération Tripartite.

1.1. Articulation de la Conférence Ministérielle

La conférence ministérielle qui s'est tenue les 23 et 24 juillet 2009 dans la province du Cabinda en Angola s'est déroulée en deux phases. La journée du 23 juillet 2009 a été consacrée à la réunion des experts qui a précédé la session ministérielle le 24 juillet.

25 experts ont pris part à cette réunion. Ceux-ci venaient du Ministère de l'Environnement en République de l'Angola, du Ministère de l'Economie Forestière en République du Congo, du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et du Tourisme en République Démocratique du Congo, PNUE, UICN, UNESCO-MAB, FAO, WWF, PRIMATURE RDC, CARPE, DPADERPA-Angola, IDF-MINAGRI Angola, ministère de l'intérieur – Angola, Ministère Do Ambient – Angola, Agricultura - Angola et Ambassade de la RDC en Angola.

La session ministérielle, qui a compté la présence 80 personnes, a été placée sous la conduite conjointe de :

- ✓ S.E. M José ENDUNDU, Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la République Démocratique du Congo ;
- ✓ S.E.M. Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo ;
- ✓ S.E. Mme Maria de Fatima MONTEIRO JARDIM, Ministre de l'Environnement de la République Populaire de l'Angola;

Y ont été également associés :

- ✓ S.E.M. Pedro Mutindi, Ministre de l'Hôtellerie et Tourisme de l'Angola ;
- ✓ Dr. Aníbal Rocha, Gouverneur de la Province de Cabinda ;

- ✓ M. DIMBOU, Préfet du Département du Kouilou au Congo ;
- ✓ Monsieur Luis de Assunção P. de Mota Liz, Vice Ministre de l'Environnement ;
- ✓ S.E.M. les Ambassades du Royaume de la Norvège, de la RDC et du Congo en poste en Angola.

1.2. Les objectifs et les résultats attendus de la conférence

L'objectif général de la Conférence était d'instituer formellement le processus de création d'une aire protégée transfrontalière de la forêt de Mayombe. Spécifiquement, il s'agissait de :

- ✓ Finaliser le Mémoire de Coopération Tripartite ;
- ✓ Echanger sur le plan d'action de la mise en œuvre du Projet ;
- ✓ Signer le Mémoire de Coopération Tripartite ;
- ✓ Revoir le programme d'action de la mise en œuvre ;
- ✓ Finaliser le document du projet.

Les résultats attendus portaient sur trois principaux volets :

- ✓ Mémoire d'entente signé ;
- ✓ Document du projet approuvé ;
- ✓ Plan d'action et feuille de route adoptée.

II Déroulement

2.1. Réunions des experts – Réunion technique (23 juillet 2009)

La réunion technique avait comme objectifs de revoir et consolider les documents qui seront soumis à l'appréciation et/ou à la signature des Ministres. Il s'agissait notamment :

- ✓ d'examiner le texte final du Mémoire de Coopération entre les trois pays ;
- ✓ d'adopter le document du projet ;
- ✓ d'élaborer le plan d'action et la feuille de route des activités de base à venir ;
- ✓ de préparer la Déclaration de Cabinda.

Leurs travaux se sont déroulés dans la salle de Conférences du Commandement Provincial de la Police.

Les experts des trois pays (Angola, Congo et RDC) ont été assistés par les représentants des institutions régionales (COMIFAC et RAPAC), des organismes du système des Nations Unies (PNUE, FAO et UNESCO), des partenaires au développement (Norvège, WWF et UICN).

La cérémonie d'ouverture a connu deux temps forts :

- ✓ le mot introductif de Monsieur Alector ARAUJU, Directeur Provincial de l'Agriculture, Pêche et Environnement du Cabinda ;
- ✓ le discours d'ouverture de Monsieur Luis de Assunção P. de Mota Liz, Vice Ministre de l'Environnement.

Dans son allocution de bienvenue, adressée à l'ensemble des participants, Monsieur le Directeur Provincial s'est réjoui de la perspective de transcender les clivages politico-administratifs et de réunifier le massif du Mayombe dans un projet commun de conservation de la nature et de

développement socio-économique des populations angolaises et congolaises des deux rives, qui en tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance.

Avant de terminer son propos, l'orateur a insisté sur la qualité de l'expertise dans la production de recommandations fort utiles pour aider toutes les parties prenantes à bien définir les fondements du projet transfrontalier.

Avant le mot d'ouverture de Monsieur le Vice-ministre de l'Environnement, il a été demandé à tous les participants, invités à prendre part à cette rencontre, de se présenter.

Le bureau mis en place était présidé par la République de l'Angola, en sa qualité de pays hôte. L'Angola était assisté respectivement par la République Démocratique du Congo (Vice-président) et la République du Congo (Rapporteur).

Les documents validés en avril 2009 à Kinshasa ont fait l'objet des échanges par les experts à savoir:

- ✓ le projet de Protocole d'Accord tripartite ;
- ✓ le document de projet ;
- ✓ le plan d'action, assorti d'une feuille de route qui définit les étapes à venir.

Par ailleurs, les experts ont pris connaissance des résultats préliminaires des cartes de l'espace géographique du Mayombe. Ces outils devront permettre de fixer les Etats sur les limites à donner au programme, sur la base de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière qui sera réalisée durant la période couverte par la phase actuelle.

Les experts ont de façon unanime accepté de transmettre à la Conférence de haut niveau des Ministres, tous les dossiers qui ne sont pas de leur compétence. Il s'agit particulièrement :

- ✓ de la localisation du siège du projet ;
- ✓ des conditions de recrutement du coordinateur régional et des chefs de composante pour le projet.

S'agissant du point spécifique lié au recrutement des principaux animateurs, les experts se sont réjouis par les efforts réalisés par l'UICN qui a déjà lancé les appels à candidature. Dans les jours à venir, il faudra sélectionner ces animateurs, selon la volonté exprimée par le principal donateur de cette phase préliminaire, à savoir le Royaume de la Norvège.

Ensuite, les experts se sont retrouvés dans un huis clos en vue de produire le texte consensuel de l'Accord tripartite.

Le huis clos des experts leur a permis d'aboutir aux conclusions ci-après, consécutives à l'examen du texte contractuel adopté à Kinshasa :

1. **De l'intitulé du texte**, les experts ont retenu que celui-ci soit désigné *Mémoire d'Accord relatif à la gestion tripartite de l'espace écologique du Mayombe*.
2. **Du contenu du document**, il y a eu quelques changements et rectifications, notamment sur le préambule, les définitions des concepts et quelques articles.

2.2. La Session Ministérielle (24 juillet 2009)

2.2.1. Ouverture et Introduction

Les Ministres en charge respectivement des forêts et de l'environnement des trois pays couverts par l'espace écologique du Mayombe, se sont retrouvés en Conférence de haut niveau, le vendredi 24 juillet 2009, dans la ville de Cabinda (Province de Cabinda, en République de l'Angola).

Au nom de leurs gouvernements respectifs, les Ministres de l'Angola, du Congo et de la RDC ont signé, au cours d'une cérémonie solennelle, le « *Mémoire de coopération relatif aux aires transfrontalières de conservation du Mayombe* », texte contractuel en vue de la gestion tripartite de leurs ressources naturelles partagées.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois interventions, selon la chronologie ci-après :

1. Mot de bienvenue de Monsieur le Gouverneur de la Province de Cabinda ;
2. Mot introductif du Délégué du Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ;
3. Discours de Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo ;
4. Discours de Son Excellence Monsieur José E.M. ENDUNDO, Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC ;
5. Discours d'ouverture de Son Excellence Madame Maria de Fatima JARDIM, Ministre de l'Environnement de l'Angola.

Pour animer les discussions sur l'état actuel du projet, une présentation des activités, de la stratégie et de la mise en œuvre de la feuille de route a été faite par UICN. Cette présentation, intitulée 'Conservation des Forêts, Coopération environnementale et amélioration des moyens de subsistance des populations humaines dans les écosystèmes d'importance internationale dans le Bassin du Congo Projet Transfrontalier du Mayombe', a mis l'accent sur les principaux axes suivants :

- ✓ le maintien de la stabilité régionale et l'amélioration des moyens de subsistance des populations a été souligné ;
- ✓ le besoin d'une coopération transfrontalière en matière de protection de l'environnement, de recherche de la stabilité régionale et d'amélioration des moyens de subsistance des populations humaines ;
- ✓ les résultats majeurs attendus, à savoir : l'intégration régionale effective, le renforcement des capacités locales, nationales et régionales accru et le mécanisme de réalisation de multiples objectifs dans un environnement transfrontalier.

En déclinant les étapes du projet, quatre activités devraient être exécutées :

- ✓ les études de base;
- ✓ la réunion des experts;
- ✓ la session ministérielle ;

- ✓ la cartographie de la région de Mayombe.

Les informations spatiales primordiales qui ont été résumées sur les huit cartes ressortent les données ci-après :

- ✓ La biodiversité: sa distribution, son état et les tendances des principales espèces et les habitats;
- ✓ Les forêts: leur distribution, leur état et les tendances;
- ✓ Les réserves forestières: limites, statut;
- ✓ Les concessions d'exploitation forestières et minières;
- ✓ Densité et/ou répartition des populations humaines.

Après avoir apprécié le contenu du travail à cette étape, les Ministres ont exhorté le PNUD, l'UICN et leurs experts à atteindre les objectifs définis en vue de faire de cette initiative, un projet modèle de réussite dans la sous-région.

Aussi, les Ministres ont-ils demandé aux experts de présenter les résultats auxquels ils sont parvenus :

- ✓ Lecture des résultats des réunions des experts ;
- ✓ Lecture de la déclaration de Cabinda ;
- ✓ Présentation de l'articulation du document de projet, de la déclaration et du Mémoire de Coopération ;
- ✓ Distribution des huit cartes sur informations spatiales par UICN.

2.2.2. Présentation de l'Atlas Mondial des Grands Singes et leur Conservation par M. Samy MANKOTO

En raison des efforts engagés dans la protection des primates, l'Atlas Mondial des Grands Singes et leur Conservation a été présenté par M. Samy MANKOTO de l'UNESCO-MAB.

M. MANKOTO a souligné la grande contribution de Madame Tamar Rom (Dr) dans la réalisation de ces travaux en soulignant les multiples travaux de terrain qui ont été effectués dans les années.

Une copie de cet Atlas a été remise à Madame Maria de Fatima JARDIM, Ministre de l'Environnement de l'Angola au nom de tous les partenaires de la forêt Mayombe.

2.2.3. Lecture des résultats des réunions des experts

La lecture des résultats auxquels sont parvenus les experts a porté sur le rappel de certaines recommandations faites à Kinshasa, sous-tendues par l'adoption :

- ✓ du texte consolidé du Mémoire de Coopération tripartite ;
- ✓ de la version finalisée du document de projet ;
- ✓ du plan d'action, assorti d'une feuille de route qui définit les étapes à venir.

Ce travail des experts a amené qu'il soit retenu que la prochaine réunion du Comité Technique tripartite se tiendra au plus tard le mois de septembre 2009 au Congo.

2.2.4. Lecture de la Déclaration de Cabinda

La Déclaration de Cabinda, qui consacre l'alliance fraternelle entre les Etats (Angola, Congo et RDC) et séculaires entre les populations vivant dans l'espace géographique du Mayombe, met un accent particulier sur :

- ✓ La nécessité de conserver les ressources partagées et le droit légitime des communautés locales ;
- ✓ Le rôle essentiel de l'écosystème du Mayombe dans la mise en œuvre de l'initiative REDD (réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de la déforestation et du déboisement de la forêt) et les mesures appropriées prises par chaque pays pour participer à la création d'une aire protégée transfrontalières ;
- ✓ Le soutien attendu dans l'application des pratiques et la promotion de modes de vie écologiquement durables.

Une copie se trouve en annexe.

2.2.5. Cérémonie de signature du document du Projet, de la Déclaration de Cabinda et du Mémorandum de Coopération

Les Ministres ont signé respectivement le document de projet, la déclaration de Cabinda et le mémorandum de coopération, en présence de Madame la Ministre de l'environnement de la République Démocratique de Sao Tomé & Principe et du Délégué du Directeur Exécutif du PNUE.

Le mémorandum de coopération compte 22 articles qui portent sur :

- ✓ le préambule ;
- ✓ la définition des concepts ;
- ✓ l'objet définissant les rapports entre les Parties dans la perspective de la promotion des activités de conservation, d'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement durable en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté ;
- ✓ les objectifs spécifiques et généraux à moyen et long termes par l'établissement d'un mécanisme de gestion partagée du Mayombe et le renforcement des capacités dans les domaines de l'environnement et la conservation de la nature ;
- ✓ les organes, constitués par un Comité Tripartite des Ministres, un Comité Technique Régional et des Comités Techniques Nationaux ;
- ✓ les dispositions diverses.

III Conclusion et Clôture

Pendant la cérémonie de clôture, l'UICN a eu l'honneur de distribuer un amalgame des huit cartes sur contenant les informations spatiales aux trois pays présent.

Appréciant à sa juste valeur le travail des experts, Madame Maria de Fatima JARDIM, Ministre de l'Environnement de l'Angola, a procédé à la clôture des travaux de la Conférence des Ministres.

Son mot de clôture a été soutenu par les remerciements de ces frères des deux Congo, qui ont mis en évidence les efforts que déploient les autorités angolaises dans la concrétisation de la politique de gestion et de conservation des écosystèmes forestiers de la sous-région.

Annexes

Annexe 1. Déclaration de Cabinda Relative aux Aires Protégées Transfrontalières du Mayombe et leurs périphéries

Les Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts de la République de l'Angola, de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo, réunis à Cabinda, République d'Angola, le 24 Juillet 2009;

Considérant la grande pression anthropique exercée sur la forêt du Mayombe à cause d'exploitation excessive de ses ressources naturelles;

Conscients de la nécessité de conserver les ressources partagées de l'espace géographique du Mayombe au bénéfice des populations de la région en particulier, le droit légitime des communautés locales de Mayombe;

Considérant que la Forêt de Mayombe constitue un habitat d'espèces menacées d'extinction en particulier les grands singes comme les Gorilles et les Chimpanzés;

Conscients de l'important rôle de la forêt de Mayombe sur l'environnement dans l'atténuation des effets négatifs des changements climatiques;

Reconnaissant que la forêt de Mayombe peut contribuer à la réduction de la pauvreté des communautés locales à travers l'utilisation durable de ses ressources naturelles;

Tenant compte de l'esprit de coopération existant entre les Etats Parties à l'initiative des aires protégées transfrontalières de Mayombe;

Convaincus qu'un partenariat régional et une action collective peuvent contribuer pour inverser le déclin des espèces et des ses habitats;

Reconnaissant qu'il sera plus facile d'obtenir des financements additionnels de la part des Etats donateurs et des institutions internationales sur les projets de conservation de la forêt de Mayombe;

Convaincus qu'il est nécessaire de prendre des mesures appropriées en vue d'une gestion commune des aires protégées transfrontalières du Mayombe et leurs périphéries;

- 1- **Affirment** leur engagement à la création des aires protégées transfrontalières du Mayombe;
- 2- **Soulignent** la nécessité de stimuler et d'intensifier la coopération entre les Etats signataires de Mémoire de Coopération relative à la création des Aires Protégées Transfrontalières du Mayombe pour assurer sa mise en œuvre au sein du Bassin du Congo;
- 3- **Soulignent également** le rôle essentiel des mesures nationales et internationales appropriées et à participer aux initiatives locales liées à la création des aires protégées Transfrontalières du Mayombe;
- 4- **Souhaitent** que les partenaires soutiennent et assistent les Etats dans leurs efforts pour la concrétisation des objectifs visés;
- 5- **Invitent** toutes les institutions internationales compétentes ainsi que les organismes d'appui au développement à considérer comme prioritaires l'élaboration et l'application des pratiques qui visent à promouvoir l'adoption de modes de vie écologiquement durables par les populations locales et autochtones;
- 6- **Remercient** les partenaires, à savoir la Norvège, l'UNEP et l'IUCN pour leur support technique et financier, en vue de la concrétisation des objectifs visés ;

- 7- **Expriment** leur gratitude à Son Excellence José Eduardo dos Santos Président de la République d'Angola, et au Gouvernement pour avoir, avec générosité, accueilli et organise la présente réunion.

Fait à Cabinda, le 24 JUILLET 2009

Pour la République d'Angola,



Le Ministre de l'Environnement.

Pour la République du Congo,

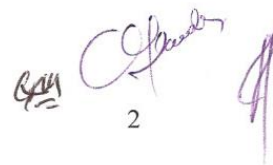


Le Ministre de l'Économie Forestière

Pour la République Démocratique du Congo,



Le Ministre de l'Environnement,
Conservation de la Nature et
Tourisme.



2

Annexe 2 : Liste des participants a la Conférence Ministérielle

Noms et prénoms	Institution	Pays	Adresse
S.E.M. José E.B. ENDUNDO	Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme	RDC	jebendundo@hotmail.com
S.E.M. Henri DJOMBO	Ministre de l'Economie Forestière	Congo	hdjombo@yahoo.fr
S.E. Mme Maria de Fatima MONTEIRO JARDIM	Ministre de l'Environnement	Angola	Tél: +244-925-946036, 929-240404
M. Ilanga José	Expert de RDC	RDC	Tél : +243 815120316 E-mail : ilangajose@yahoo.fr
M. Kombo Germain	Expert du Congo	Congo	BP. : 98 Brazzaville - Congo Tél : +242 5125545 E-mail kombo_g@yahoo.fr
M Soki Keudikuenda	Expert d'Angola	Angola, Luanda	kuedikuendasoki@yahoo.fr
M. Sammy Mankoto	UNESCO/MAB	France	s.mankoto@unesco.org
Mme Gita Welch	La Directrice du PNUD en Angola		gita.welch@undp.org
M. Jon Vea	Ambassadeur de Norvège en Angola	Luanda, Angola	
Moussoki Guy Barthelemy	Expert Congo	Congo	gmoussoki@yahoo.fr
Ossale-keke Mathieu	Expert Congo	Congo	Brazzaville
Simoa Zoo	Expert Angola	Angola	
Laurent Nsenga	Représentation de WWF	Kinshasa	lnsenga@yahoo.fr
M. Cleto NDIKUMAGENGE	Facilitateur (UICN)		Cleto.ndikumagenge@iucn.org
M. Serge Bounda	Facilitateur (PNUE)	Nairobi, Kenya	serge.bounda@unep.org
Mme Tamar RON	Consultant	Cape Verde	Tél. : +972523806009 tamarron@bezeqint.net
M. Miguel Xavier	Traducteur	Luanda, Angola	Tél. : +244 923344060 E-mail : miguel_xavier2003@yahoo.com.
Mme Demarquez Sadia	UICN (RDC)	RDC	Tél. : +243 997214958 Sadia.demarquez@iucn.org
M. Mizingou Joseph	Pointe Noire	Congo	Tél : +242 537 48 98 mizingoujoseph@yahoo.fr
AGNAGNA Marcelin	CARPE	Congo	marcellinagnagna@yahoo.fr
Mme Béatrice MAKAYA	Primature	RDC	+243 998867184/896122750 E-mail : beatricemakaya@yahoo.fr

Noms et prénoms	Institution	Pays	Adresse
M. TUNGUNI dia MANSONI	Point focal COMIFAC RD Congo	RDC	jtunguni@yahoo.fr
Mme Anny Bandoma	Membres du secrétariat (Aspects logistiques / Protocolaire)	Cameroun	a.bandoma@iucn.org
M. Ngome Precillia	Membres du secrétariat (Aspects techniques)	Cameroun	ijang2001@yahoo.fr
Joaquim Augusto Lauriano	Expert Angola	Angola	00244924006249
Loreano da Iosta Landa	Expert Angola	Angola	Luanda
Petro Muanda Simba	Expert Angola	Angola	Luanda
Sianga Abílio	Vice Ministre du Ministère de l'Environnement angolais	Angola	Luanda
Nascimento Antonio	Expert Angola		+244-912-527053
Nyembo Tumba	Expert	Angola	Ambassade de RDC a Luanda
Manuel Gomes	Expert Angola	Angola	magomes20@yahoo.com
Daniel Tati Luemba	Expert Angola	Angola	tatiluemba@hotmail.com
Antoinette NKABi	Expert Congo	Congo	antoinettenkabi@yahoo.fr
Donatien NZALA	Expert Congo	Congo	nzala_don@yahoo.fr
Marcel MOUTOU	Expert Congo	Congo	moussoki@yahoo.fr



**REPÚBLICA DE ANGOLA
MINISTÉRIO DO AMBIENTE**

**Discurso de Abertura da Conferência Ministerial no Quadro da Iniciativa Transfronteiriça da
Floresta de Maiombe**

(Cabinda, aos 24 de Julho de 2009)

Excelência Senhor José ENDUNDU

**Ministro do Ambiente, da Conservação da Natureza e do Turismo da República Democrática do
Congo**

Excelência Senhor Henri DJOMBO,

Ministro da Economia Florestal da República do Congo

Excelência Senhor Dr. Aníbal Rocha,

Governador da Província de Cabinda

Excelência Senhor Pedro Mutindi, Ministro da Hotelaria e Turismo

Excelentíssimos Senhores Vice Ministros

Excelentíssimos Membros das Delegações

Excelentíssimo Representante da UNEP

Excelentíssimo Representante do Reino da Noruega

Excelentíssimo Representante da UICN

Ilustres Convidados

Minhas Senhoras e meus Senhores

Permite-me Excelências, agradecer lhes por terem aceite o nosso convite de realizarmos a Conferencia Ministerial tripartida em Angola e felicitar Vossas Excelências pela dedicação pessoal empenho na coordenação e acompanhamento permanente, dos resultados dos encontros o que possibilitou com que a Conferencia fosse hoje uma Realidade

Saudamos vivamente às Vossas Excelências Senhores Ministros e às Delegações que vos acompanham. Á Representante do Pnud em Angola e todas os convidados que connosco vieram a Cabinda confirmar e participar nesta iniciativa

Queremos agradecer e aqui permitam faz elo em representação de todas as delegações participantes e convidadas e de todos os presentes ao Governo da Província de Cabinda, em especial a Sua Excelência Senhor Governador pelo seu empenho pessoal para a realização da nossa Conferencia , e por nos ter proporcionado excelentes condições que consolidam cada vez mais a amizade e fraternidade entre os nossos Países e Povos Irmãos , e o alargamento de iniciativas nesta Bela Província de Cabinda.

Excelências

A realização desta Conferência Ministerial no Quadro da Iniciativa Transfronteiriça da Floresta de Maiombe é fruto de visão estratégica e sabedoria dos nossos Chefes do Estado, na preservação do ambiente, e integração harmoniosa dos Nossos Países, no sentido, da estabilidade, a unidade e coesão social e integridade ecológica da nossa região.

Todos estes pressupostos visam ao aproveitamento sustentável dos nossos recursos naturais em prol do bem-estar das nossas populações e da preservação dos ecossistemas do Planeta.

Excelências

Angola possui uma das mais ricas biodiversidade no Continente Africano pela sua diversidade climática ,posição geográfica intercontinental que levam a formação de zonas bioclimáticas que se inserem desde a Floresta Tropical ao deserto cuja riqueza em biodiversidade ainda está por conhecer na sua totalidade.

O Governo de Angola que realiza com vários êxitos um Programa alargado de reconstrução e reabilitação insere como preocupação o aproveitamento racional e gestão sustentável dos recursos naturais no Plano Nacional de Gestão Ambiental e Programas que se desenvolvem nas diferentes áreas , com objectivos de assegurar a sustentabilidade e o Bem estar dos cidadãos

Do mesmo modo aprovamos e ratificamos varias Convenções e outros documentos de interesse nacional regional e internacional relativos ao ambiente com objectivo de contribuirmos na implementação das decisões do Milénio e recomendadas da Cimeira do Rio ,e a do Desenvolvimento Sustentável preparando para os ajustamentos necessários para futuro as decisões para uma vida e futuro melhor

Apesar da crise financeira que a todos nos atinge continuamos a contribuir para os Programas de desenvolvimento cada vez mais adequados nos domínios da Educação da Saúde , do desenvolvimento comunitário e do desenvolvimento Humano e do ambiente para melhorarmos os nossos níveis de crescimento e de desenvolvimento sustentável.

Estamos no bom caminho e a dar um bom exemplo do que a Paz a União e a Fraternidade possa resultar para o Homem pois sem coesão sacrifício na obtenção de objectivos não seria possível atingirmos os resultados que já alcançamos em sete anos de Paz

Asseguramos agora e cada vez mais a nossa integração continental e regional pelo que acções como a que hoje presenciamos proporcionam solidariedade e fraternidade de objectivos e cada vez mais estabilidade nas relações entre os nossos Povos e Países

Digníssimos Ministros

Caros Convidados

Minhas Senhoras e Meus Senhores,

Para que a realização desta Conferência Ministerial, fosse possível, juntos tivemos de percorrer uma longa caminhada, e hoje nos regozijamos por este momento histórico.

Vários encontros foram mantidos entre os peritos na preparação do Memorando de Entendimento entre os Governos da República de Angola, da República Democrática do Congo e da República do Congo.

As Florestas da Bacia do Congo a que faz parte a Floresta de Maiombe, são o segundo pulmão do mundo. A sua preservação e a exploração sustentável de seus recursos devem constituir uma prioridade, neste momento em que os efeitos das alterações climáticas se repercutem cada vez mais na sua existência com reflexos na vida das nossas comunidades

Apesar de vários biomas, Angola não é um País florestal. A floresta tropical húmida está localizada apenas na província Cabinda pelo que felicitamos todas as áreas dos três Países por serem os principais responsáveis pela preservação deste bem comum..

No entanto, qualquer esforço ficará sem efeito a longo prazo se todos os países que partilham os recursos desta floresta coordenarem as acções e actos para a sua preservação.

É neste contexto que, desde 1998, aquando da avaliação das potencialidades de criação de Áreas Transfronteiriças de Conservação na África Austral, avaliação efectuada pela União Internacional para a Conservação da Natureza, Angola incluiu a Floresta de Mayombe, como uma preocupação a destacar multilateralmente.

Em 2000, foi reiterada a vontade do Governo angolano de criar uma Área Transfronteiriça de Conservação na Floresta de Maiombe,.

Entre 2003 e 2006, uma Delegação Angolana deslocou-se a Kinshasa duas vezes, para iniciar e concluir a nível técnico, a elaboração de um Memorando de Entendimento para a criação da Área Transfronteiriça de Conservação da Floresta de Maiombe.

o presente Memorando de Entendimento que estabelece o quadro jurídico de concertação e de implementação de acções tendentes à criação da Área Transfronteiriça de Conservação da Floresta de Maiombe.

Digníssimos Ministros

Caros Convidados

Minhas Senhoras e Meus Senhores

Este projecto responde às preocupações internacionais sobre a má conservação do meio ambiente, o que também contribui para o aquecimento global que tem sido objecto de muitos estudos e debates a nível internacional.

A implementação da iniciativa Transfronteiriça da Floresta de Maiombe, nascida da vontade dos decisores políticos de Angola, Congo e RDC, tem como principal objectivo contribuir para a sustentabilidade e gestão dos recursos florestais e de áreas protegidas que representam a diversidade biológica e ecossistemas da região, para o bem da população local e para o equilíbrio ecológico do planeta.

Com a assinatura e implementação deste Memorando de Entendimento, esperamos dinamizar a cooperação entre as partes, reforçando as capacidades dos recursos humanos nos domínios do ambiente, da conservação da natureza, a gestão sustentável dos recursos naturais partilhados, a conservação da biodiversidade e a integridade dos ecossistemas.

Digníssimos Ministros

Caros Convidados

Minhas Senhoras e Meus Senhores

Quero aqui agradecer as Vossas Excelências, Senhores Ministros, da República Democrática do Congo e da República do Congo, pela forma abnegada e activa como participaram na preparação dos trabalhos desta Conferência Ministerial.

Não podíamos deixar de agradecer a UNEP, o IUCN, o Reino da Noruega, e outras organizações internacionais que conceberam, influenciaram e aconselharam a abraçar este projecto de enorme importância regional e internacional.

Agradecer mais uma vez, o Senhor Governador da Província de Cabinda e o seu Governo pelo excelente apoio prestado a todos os níveis.

Agradecemos ainda, os peritos dos três países, que trabalharam incansavelmente para que hoje a assinatura deste Memorando fosse uma realidade.

Esperamos que a Comunidade Internacional se junte cada vez mais aos nossos esforços apoiando em Programas de capacitação de formação de combate +a pobreza de investigação etc. e a todos asseguramos estarmos abertos para a protecção comum desta área a criar

Estou certa, que estamos todos ansiosos que possamos colher frutos num futuro próximo para o bem das nossas populações, da nossa região, do ambiente e da humanidade.

Muito obrigado pela vossa atenção.

Discours de Monsieur Henri DJOMBO,

Ministre de l'Economie Forestière

Excellence Madame la Ministre de l'Environnement de l'Angola et Chère Sœur Maria de Fatima,

Excellence Madame Cristina Maria Fernandes Dias, Ministre des Ressources Naturelles, de l'Energie et de l'Environnement des Sao Tomé & Principe,

Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC et Cher Frère José,

Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques,

Monsieur le Délégué du Directeur Général de l'UNESCO, Président du RAPAC,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs.

En ma qualité de Président du Conseil International de Coordination du Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO, je me réjouis particulièrement de cette rencontre de Cabinda, car elle répond à un des engagements que j'ai pris, après mon élection à la 20^{ème} session du Conseil tenue à Madrid en février 2008. En effet, la promotion des Réserves Transfrontalières de Biosphère est une activité retenue dans le Plan d'Action de Madrid que nous sommes appelés à mettre en œuvre.

C'est donc une opportunité que nous offre ce jour Cabinda, trait d'union entre les écosystèmes forestiers et désertiques, pour permettre aux pays d'Afrique Centrale d'avancer dans leur projet de conservation et gestion durable des ressources forestières, initié depuis Johannesburg en 2002, à partir de la Déclaration de Yaoundé, et lancé à Brazzaville en février 2005 par l'adoption d'un plan stratégique appelé Plan de Convergence sous-régional.

Cabinda nous offre enfin l'occasion de relier entre elles les Réserves de Biosphère de Luki en RDC et de Dimonika en République du Congo, avec une aire protégée que la République Populaire d'Angola va créer, dans le cadre d'une gestion contrôlée et durable de la forêt du Mayombe que ces pays ont en partage, et de concrétiser la volonté commune de ces pays d'œuvrer pour une gestion responsable de l'immense diversité biologique du Bassin du Congo.

En imprimant notre intention de créer une structure de coordination des activités des aires transfrontalières de conservation actuelles et à venir du Mayombe, nous franchirons un pas important. Ce pas permet à l'Angola d'intégrer la coalition internationale chargée de promouvoir ce processus auquel il assiste encore comme observateur, d'adhérer dans un proche avenir au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

Mesdames et Messieurs,

Situé à proximité de la côte, le massif du Mayombe connaît une exploitation intensive des ressources naturelles dont il regorge. Il s'agit essentiellement des produits agricoles, des produits forestiers ligneux et non ligneux, des mines solides et liquides.

L'initiative transfrontalière du Mayombe, comme chacun de nous le sait, bénéficie de l'appui technique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Programme Afrique Centrale et Occidentale de l'Union Mondiale pour la Nature (PACO-UICN) et du Gouvernement du Royaume de Norvège.

C'est l'occasion de saluer la présence en ces lieux de nos partenaires (PNUE, FAO, UICN, UNESCO, WWF et RAPAC) et de les remercier.

Le travail amorcé à Kinshasa en avril dernier par les experts de l'Angola, du Congo et de la RDC, en esquissant unanimement le schéma devant conduire au lancement effectif de l'initiative transfrontalière du Mayombe, nous permet aujourd'hui d'amorcer un pas décisif de notre coopération. Ils se sont accordés afin qu'il soit mis en exergue deux atouts primordiaux :

1. Le rôle écologique de l'écosystème forestier du Mayombe en un espace d'expérimentation du processus REDD dans les négociations à venir sur le réchauffement climatique et les services environnementaux ;
2. La mise en évidence de la valorisation culturelle des populations locales comme un outil d'appropriation des objectifs de la transfrontalière du Mayombe.

Par cette volonté commune, nos trois pays parviendrons ensemble à :

- maintenir l'intégrité écologique du Mayombe ;
- assurer la conservation de la biodiversité et la stabilité régionale ;
- améliorer les moyens d'existence des populations locales.

Aussi, vais-je reconnaître les efforts du Royaume de Norvège, qui se sont toujours illustrés aux côtés de la Grande Bretagne pour mettre en place le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo. Son apport financier suscitera de notre part, le renforcement dans l'identification d'autres sources novatrices et émergentes de financement en vue de soutenir les programmes futurs.

De ce fait, l'exemple de la Tri-Nationale de la Sangha, à travers la campagne publicitaire de la bière allemande « Krombacher », qui mobilise des fonds au profit de la Fondation TNS, devrait servir de base pour imaginer des scénarii analogues.

La présence des entreprises forestières et minières dans la région du Mayombe pourrait constituer des opportunités de démarrage d'appuis potentiels à la conservation, avec pour base essentielle les apports des Etats respectifs. Cette phase ne constituera qu'une étape à consacrer au développement des études de préparation d'un projet de grande taille.

Nous ne pouvons que nous réjouir des récents développements concernant l'appui aux efforts de gestion durable de nos écosystèmes forestiers qui doivent amener les Etats à plus de cohésion et de solidarité.

Mesdames et Messieurs,

Le Mémorandum Tripartite, qui sera signé dans cette ville historique de Luanda, s'inscrit dans le cadre des missions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), dont l'essence repose dans le Traité de la COMIFAC. Cet acte renforce les relations séculaires des populations locales du Mayombe qui vont tirer profit des retombées de cette initiative.

Afin d'assurer notre initiative de son soutien indéfectible, la structure future a décidé de se doter d'un siège dans la ville de Pointe-Noire, charnière entre nos Réserves de Biosphère et autres aires protégées.

Vive la coopération sous-régionale !

Vive l'initiative transfrontalière du Mayombe !

Je vous remercie !

1. Contexte et justification

1.1. Historique

Le massif du Mayombe est composé d'une forêt dense multi-étagée comportant entre autres : une couche dominante de hauts arbres (40-60m) aux feuillages toujours verts et un couvert forestier restreint, des couches avec des arbres de plus petite taille, et des strates arbustives avec des plantes grimpantes, et même une strate diversifiée constituée de plantes herbacées et d'épiphytes. La région forestière du Mayombe abrite une importante biodiversité à forte concentration de primates, répartie sur trois aires protégées dont : la réserve du Luki en République Démocratique du Congo (RDC), la réserve de Dimonika au Congo et la zone du Cacongo en Angola.

Pour aider ces trois pays à maintenir et à restaurer l'intégrité de l'écosystème du Mayombe en vue d'assurer la conservation de la biodiversité, la stabilité régionale et l'amélioration des moyens d'existence des populations, le PNUE et l'UICN (avec l'appui financier du Royaume de Norvège) œuvrent dans le sens de l'établissement d'une aire protégée transfrontalière de la forêt du Mayombe à travers un projet intitulé : « Conservation des forêts, coopération environnementale et amélioration des moyens d'existence des populations dans les écosystèmes d'importance internationale – Ouganda et Bassin du Congo ».

Dans le Bassin du Congo, ce projet vise la mise en œuvre d'une Initiative Transfrontalière de la Forêt du Mayombe née de la volonté des décideurs politiques de l'Angola, du Congo et de la RDC. L'objectif à long terme se résume à la création d'une aire protégée transfrontalière ayant en son sein des réserves de biosphère et des mécanismes de coopération régionale dans les écosystèmes du Mayombe.

Les principales étapes du projet se déclinent en quatre grands points à savoir :

- Les études de base sur les sites de Luki en RDC, du Cacongo en Angola et de Dimonika au Congo;
- Une réunion des Experts a eu lieu à Kinshasa, RDC (16-17 avril 2009);
- Une tournée de terrain sera effectuée par les Experts et les autorités et;
- Une session ministérielle aura lieu à Cabinda en Angola pour la signature de l'Accord Tripartite.

1.2. Les études de base

Les études de base sur les différents sites ont été menées par six consultants dont deux par sites. Les résultats ont montré que :

En Angola, il y a une faible fiscalisation de l'exploitation du bois, la fragmentation de la forêt et plusieurs complexités pour délimiter la zone de l'aire protégée du Mayombe.

En RDC, il ressort que plus du 2/3 de la Réserve de Biosphère de Luki (RBL) est occupé par les concessions agricoles et forestières. Il y a des multiples sources de conflits dus à l'affectation disproportionnée de terre et une grande pression sur les ressources. Comme solution préconisée, il y a besoin de création d'une aire protégée supplémentaire (Bloc Nord), d'une meilleure gestion des enclavements et de clarification de la gestion de cette réserve.

Au Congo, la situation actuelle montre que la région de la forêt du Mayombe est dans un état de dégradation très avancée des infrastructures et des acquis. Cette situation est consécutive au tracé d'une nouvelle route nationale qui est proche de la zone centrale et à l'existence d'une pression sur les milieux issus des activités d'orpaillage traditionnel et d'exploitation frauduleuse de bois d'œuvre.

En plus, ces études montrent qu'il y a des mouvements transfrontaliers difficiles à contrôler et le besoin de la création d'une plateforme de concertation multipartite/multi acteurs transfrontalière. En général, ces études montrent qu'il faut penser au réajustement des objectifs de conservation de ces réserves.

1.3. La réunion des Experts

L'atelier de lancement de l'Initiative Transfrontalière du Mayombe qui s'est tenue du 16 au 17 avril 2009 à Kinshasa a été organisé par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme de la RDC, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature - Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO). Les travaux ont connu la participation des Experts des trois pays (Angola, Congo et RDC), des représentants des institutions régionales (COMIFAC, RAPAC et OAB), des organismes du système des Nations Unies (PNUE, FAO et UNESCO), des partenaires au développement (Norvège, GTZ, GRASP, WWF, UICN, LATF) et du secteur privé (FIB/IFIA).

Il en est sorti trois résultats importants :

- La finalisation de l'Accord Tripartite entre la RDC, l'Angola et le Congo ;
- La finalisation d'une manière consensuelle du document de Projet et ;
- La proposition de l'implication des partenaires dans le processus y compris la proposition d'un Comité de pilotage et l'élaboration d'une feuille de route pour le Projet.

Ces Experts se sont accordés pour mettre en exergue les deux atouts de l'initiative, à savoir:

- Le rôle écologique de l'écosystème forestier du Mayombe, pour qu'il soit un espace d'expérimentation du processus REDD dans le cadre des négociations à venir sur le réchauffement climatique mondial, et le paiement des services environnementaux et;
- La mise en évidence de la valorisation culturelle des populations locales comme outil d'appropriation des objectifs de l'initiative tri-nationale.

Deux recommandations majeures étaient ressorties de cette réunion:

- Le démarrage effectif et rapide des activités du projet, en tant qu'élément déclencheur du processus de mise en place des mécanismes de coopération transfrontalière et;
- La recherche des possibilités devant favoriser l'identification et le rapprochement des donateurs autres que la Norvège, dans le cadre des financements novateurs et émergents.

2. LA CONFERENCE MINISTERIELLE

Malgré le fait que cette rencontre ait été programmée au départ, sa structuration et orientation rentrent dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier de Kinshasa. Trois activités sont visées à savoir :

- a) Une réunion technique entre les experts à Cabinda avant la conférence ;
- b) Une session ministérielle à Cabinda en Angola ;
- c) Une tournée de terrain effectuée par les Ministres et les Experts après la conférence.

2.1. Objectifs

Objectif global :

Instituer formellement le processus de création de l'Aire Transfrontalière protégée de la forêt de Mayombe

Objectifs spécifiques :

- Finaliser le Mémoire d'Entente ou Protocole d'Accord ;
- Echanger sur le plan d'action de la mise en œuvre du Projet ;
- Signer le Mémoire d'Entente ou Protocole d'Accord
- Revoir le programme d'action de la mise en œuvre et ;
- Finaliser le document du projet.

2.2. Résultats attendus :

- Mémoire d'Entente signé ;
- Document du projet approuvé et ;
- Plan d'action et feuille de route adoptés.

2.3. Réunion Technique (23 juillet 2009 – Cabinda, Angola) :

La réunion technique aura comme objectifs :

Revoir et consolider les documents qui seront soumis à l'appréciation et/ou signature des Ministres, à savoir :

- Le Protocole d'Accord ou Mémoire d'Entente entre les trois pays;
- Le document du projet élaboré par le PNUE;
- Le plan d'action et la feuille de route.

Programme de la réunion technique

Modérateur : Pays hôte (Angola)	
Rapporteur: RDCongo	
8.30 – 9.00	Arrivée des participants
9.00 – 9.30	Cérémonie d'ouverture présidée par le Vice-Ministre de l'Environnement a) Mot de bienvenue et présentation des autorités b) Présentation des objectifs de la réunion c) Présentation des participants d) Discours d'ouverture prononcé par le Vice-Ministre de l'Environnement e)
9.30 – 11.00	Présentation et discussion des documents: (i) Projet du Protocole d'Accord Tripartite ou Mémoire d'Entente; (ii) Document du Projet (iii) Plan d'action et feuille de route ; (iv)
11.00 – 11.15	Pause café
11.15 – 13.00	Huis clos des représentants des trois Pays
13.00 – 14.30	Pause déjeuner
14.30 – 16.00	•Présentation des résultats préliminaires de la cartographie de la zone ; Présentation de la Déclaration de Cabinda sur la protection de la forêt de Mayombe ;
16.00 – 16.15	Pause Café
16.15 – 18.00	•Présentation de l'Ordre du jour actualisé de la réunion des Ministres ; •Date et lieu de la première réunion du Comité Technique Tripartite ; •Termes de Référence du Coordonnateur du projet ;

2.4. La session ministérielle (24 juillet 2009 – Cabinda, Angola)

La session ministérielle quant à elle consistera en une présentation des travaux des Experts, à savoir :

- a) Le document du projet actualisé ;
- b) Le plan d'action et la feuille de route et;
- c) La présentation des partenaires actuels et potentiels du projet.

La facilitation et la modération seront assurées par le pays hôte.

2.5. Programme de la Session Ministérielle (Cabinda, 24 juillet 2009)

Modérateur : Pays hôte (Angola)	
Rapporteur (s): RDC et Congo	
9.00 – 9.30	Cérémonie d'ouverture
	I. Mot de bienvenu Vice-Ministre de l'Environnement (Angola); II. Mot de circonstance du Représentant du PNUE; III. Discours du Représentant du Royaume de Norvège ; IV. Discours du Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo ; V. Discours du Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme de la RDC et; VI. Discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement (Angola).
9.30 – 10.30	a) Présentation des résultats de la réunion des Experts par son Rapporteur (Congo) ; b) Document Actualisé du projet ; c) Plan d'action et feuille de route ; d) Recommandations et prochaines étapes (Recrutement et mis en place du projet)
10.30 – 11.00	Pause café
11.00 – 12.00	Huis clos des Ministres/Finalisation du communiqué final par les experts
12.00 – 13.00	Cérémonie de clôture : (i) Signature du Protocole d'Accord Tripartite; (ii) Approbation des documents du projet, de la stratégie de mise en œuvre, et; (iii) Lecture du Communiqué final.
13.00 – 13.30	Conférence de Presse
13.30 – 14.30	Cocktail

Annexe 5 : Les présentations

Presentation 1: Conservation des Forêts, Coopération environnementale et amélioration des moyens de subsistance des populations humaines dans les écosystèmes d'importance internationale dans le Bassin du Congo
Projet Transfrontalier du Mayombe Par M Cleto Ndikumagenge - CABINDA, 23 JUILLET 2009 (CF fichier attache)

Presentation 2: Conservation des Forêts, Coopération environnementale et amélioration des moyens de subsistance des populations humaines dans les écosystèmes d'importance internationale dans le Bassin du Congo
Projet Transfrontalier du Mayombe Par M Cleto Ndikumagenge et Mme Sadia Demaquez CABINDA, 24 JUILLET 2009 (CF fichiers attaché)